Envoyé en préfecture le 25/02/2024
Reçu en préfecture le 25/02/2024
Publié le 26 FEV. 2024
ID : 074-200011773-20240220-D_2024_0045-AU

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES DÉFIBRILLATEURS DES SITES D'ANNEMASSE AGGLO ÉQUIPÉS, AVEC LA SOCIÉTÉ SECOURSMED

D_2024_0045

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-24 de son annexe ;

Certains sites d'Annemasse Agglo sont équipés de défibrillateurs, soit 23 équipements au total, répartis comme suit :

- 1 à l'UDEP, Chemin du Bois de Vernaz, Gaillard, Budget Assainissement, STEP ;
- 1 à la Maison de l'Eau, 27 Rue du Bois de la Rose, Ville La Grand, Budget EAU, ED ;
- 1 sur le site des Eaux Belles, route de Saint Julien, Etrembières, Budget EAU, EP ;
- 4 dans les déchetteries (1 dans chacune des déchetteries : Vetraz, Bonne, St Cergues, Gaillard) Budget Ordures Ménagères, COM21-22-25-26 ;
- 7 dans les gymnases (1 dans chacun des gymnases : Balmat, Baz, Bellivier, Glières, Langevin, Pralère, Salève), Budget Principal, OSP51-52-53-54-55-56-57)
- 1 à l'Hôtel d'Agglomération, 11 avenue Emile Zola, Annemasse, Budget Principal, ASS ;
- 1 au Centre Aéré, 422 Route de Thonon, Cranves Sales, Budget Principal, OSO4 ;
- 1 au Tennis du Salève, 46 Rue des Verchères, Ville La Grand, Budget Principal, OSP1 ;
- 1 au Stand de Tir, 754 Route des Bois de l'Enclos, Juvigny, Budget Principal, OSP4 ;
- 1 au Foyer de Ski de fond, Plateau de Plaine Joux, Budget Principal, OSP58 ;
- 1 au Conservatoire de Musique, 7 Rue des 2 Savoies, Annemasse, Budget Principal, OAC7 ;
- 2 à Aquaserp, locaux Police Municipale, 283 Rue des Tattes de Borly, Cranves Sales, Budget Principal, AFI43 ;
- 1 à la Maison des Solidarités, 28 Rue de Vernand, Annemasse, Budget Principal, OSO13 ;

De manière à assurer une maintenance optimale de ces appareils, notamment le changement des batteries et électrodes périmées, et afin d'avoir une assistance en cas de dysfonctionnement, il est proposé de souscrire un contrat de maintenance.

La société SecoursMed, située 416 Chemin de la Serignane à TRETS (13540), propose un contrat de maintenance annuel incluant une visite annuelle de maintenance, le changement des batteries et électrodes périmées, la formation éventuelle des utilisateurs lors de la visite annuelle, la mise à niveau logiciel des appareils, au tarif de 190 € HT par appareil.

En cas de panne éventuelle d'un appareil, SecoursMed s'engage à répondre sous 24h, et à prêter un appareil gratuitement si l'intervention est impossible immédiatement.
SecoursMed fournira également la première année un livret de maintenance par appareil au tarif de 32 € HT. Le remplacement des électrodes éventuellement utilisées reste à la charge d'Annemasse Agglo. Il est précisé que la facturation des interventions de maintenance sera faite impérativement par budget (Principal, Ordures Ménagères, Assainissement, Eau) sous la forme d'une facture par budget.

Le président DÉCIDE :

D'APPROUVER les termes du contrat à intervenir avec la société SecoursMed, à compter du 1er janvier 2024, pour une période initiale d'un an renouvelable 4 fois par tacite reconduction ;

Envoyé en préfecture le 25/02/2024
Reçu en préfecture le 25/02/2024
Publié le 26 FEV. 2024
ID : 074-200011773-20240220-D_2024_0045-AU

DE SIGNER lui-même ou son représentant, ledit contrat pour un montant annuel de 4 370 € HT, tous budgets confondus ;

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif de l'année concernée (Budget Principal, Budget Ordures Ménagères, Budget Assainissement et Budget Eau article 6156 ou équivalent suivant budget.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 23/02/2024
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 25/02/2024
Reçu en préfecture le 25/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 074-200011773-20240220-D_2024_0045-AU

CONTRAT DE MAINTENANCE SECOURSMED
Annemasse Agglo

Le 30 Janvier 2024

Bonjour

Notre contrat est un contrat pour une durée de CINQ ANS reconductible automatiquement a date anniversaire sans dénonciation de celui-ci deux mois avant la date anniversaire : **au tarif de 190 Euros HT /228 Euros TTC par appareil.**

Ce contrat concerne 23 défibrillateurs, mais il pourra à tout moment être ajouté d'autres appareils.

Ce contrat inclus les accessoires (Batteries et électrodes) à la charge de SECOURSMED lorsque ceux-ci sont périmées.
Le remplacement d'électrodes utilisées sera à la charge du client.

A chaque intervention annuelle des formations peuvent être couplées, **gratuitement** pour les utilisateurs potentiels des défibrillateurs (élus, personnel municipal ou associations…)

Concernant les pannes éventuelles pouvant arrivées.
Réponse téléphonique sous 24 Heures
Prêt d'un appareil gratuitement (envoi par colissimo sous 24Heures) si intervention non possible immédiatement.
Lors de la maintenance annuelle des appareils nous :
Vérifions l'ensemble de l'appareil et de ses accessoires
Vérifions l'environnement (armoire et signalétique ainsi que les trousses de 1er Secours.
Faisons des tests de chocs sur les appareils avec l'aide d'un simulateur.
Etablissement d'un rapport complet sur tous les appareils dans un livret qui reste en votre possession.
Assurons le suivi des consommables (électrodes, piles, batteries…) et vous informons deux mois à l'avance de l'échange à effectuer.
Assurons l'enregistrement de vos appareils dans la base gouvernementale GEODAE.
Assurons la mise à niveau gratuite des versions logiciel des appareils.

Envoyé en préfecture le 25/02/2024
Reçu en préfecture le 25/02/2024
Publié le 26/02/2024
ID : 074-200011773-20240220-D_2024_0045-AU

Récupérations de tous les accessoires périmés ou utilisés (Piles, Accessoires).

Signature
SecoursMed
Michel AIMAR

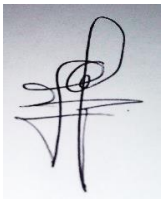

Signature

Annemasse Agglo